

Traduction non officielle de l'anglais

Mme Nurdan BAYRAKTAR GOLDER
Ambassadrice extraordinaire et
plénipotentiaire
Représentante permanente de Türkiye
auprès du Conseil de l'Europe

Réf. ► CINGO/Pres/ Türkiye

Strasbourg, le 17 décembre 2025

Madame l'Ambassadrice,

Comme vous le savez, la Conférence des OING, par l'intermédiaire de son Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, suit l'évolution et la mise en œuvre du cadre juridique relatif à la liberté d'association dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Nos partenaires internationaux et nationaux ont attiré notre attention sur la décision de justice qui a dissous l'Association d'études et de solidarité des jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (Association des jeunes LGBTI+) à Izmir, contre sa volonté et celle de ses membres.

Cette association a été créée en 2016 dans le but d'étudier les problèmes et les défis auxquels les jeunes LGBTI+ sont confrontés dans leur vie quotidienne, notamment la discrimination et l'oppression, puis de les porter à l'attention du public, de proposer des solutions et de créer des espaces où les personnes LGBTI+ peuvent s'exprimer. Ses principaux domaines d'activité comprennent la lutte pour garantir l'accès aux besoins fondamentaux tels que le logement, l'éducation et les soins de santé ; les droits des jeunes ; les droits sexuels ; les activités sociales ; la défense des droits humains ; la lutte contre les crimes haineux ; et le soutien par les pairs.

Toutes ces activités sont en parfaite conformité avec les valeurs du Conseil de l'Europe, relevant en particulier des droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme et des normes élaborées dans la Recommandation CM/Rec(2007)14 du Comité des Ministres aux États membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe.

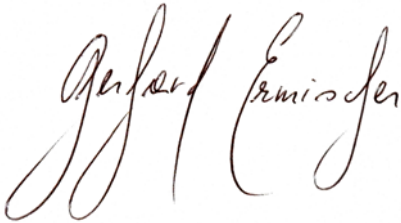
Nous comprenons que la décision de dissolution a été prise pour des motifs d'obscénité et de promotion supposée de l'encouragement à devenir une personne LGBTI+, ce qui ne reflète en rien la nature des activités menées par l'association.

Nous comprenons également que la décision de dissolution est susceptible d'appel.

Nous espérons donc que, dans le cadre de cette nouvelle procédure, il sera possible de garantir une appréciation correcte de la nature légitime des activités menées par cette association, afin que la décision soit annulée et que les engagements de la Türkiye en tant que membre du Conseil de l'Europe soient pleinement respectés.

Veuillez agréer, Madame l'Ambassadrice, l'expression de notre haute considération.

Gerhard Ermischer
Président de la Conférence des OING

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Gerhard Ermischer', written in a cursive style.

Jeremy McBride
Président du Conseil d'experts sur le droit
en matière d'ONG du Conseil de l'Europe

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'M. Jeremy McBride', written in a cursive style.